

Termes de référence pour le recrutement d'un consultant **en santé VIH et droits humains**

I. Contexte/Intervention

La discrimination, la stigmatisation et les violations des droits humains des Femmes Vivant avec le VIH (FVAVH) et des groupes les plus exposés au risque, constituent d'importants obstacles à la réalisation de l'objectif d'accès universel à la prévention, au traitement, au soin et aux services d'appui.

Les personnes infectées et affectées par le VIH et les populations vulnérables sont souvent discriminées et marginalisées à cause de leur statut ou appartenance à un groupe stigmatisé, ce qui peut rendre leur accès à des services de prévention, de prise en charge et d'appui, difficile et préjudiciable.

Pour cela, l'implication des institutions académiques nationales dans sensibilisation des en termes Droits humains et VIH et santé représente un principe incontournable dans la lutte contre l'épidémie, notamment dans des contextes où la discrimination des PVVH.

Il est pris en compte de la dimension des droits humains comme principe l'importance de faire ressortir de manière plus incisive la dimension de la promotion des droits humains des PVVH et des groupes vulnérables à travers des actions ciblées visant à réduire la discrimination de ces populations et améliorer leur accès aux services de prévention, de prise en charge et d'appui. Les politiques nationales de lutte contre le VIH à travers notamment la promotion d'un mécanisme de protection pour les victimes de violations de droits humains en relation avec le VIH/sida.

La Turquie a bénéficié d'une subvention régionale du PNUD dont l'objectif est de réduire les barrières d'accès aux services de santé et droits humains auprès des groupes à haut risque, ce projet appui également la subvention nationale en matière de travailler auprès des décideurs et ce afin de réduire toutes les formes de discrimination et stigmatisation. En Turquie la subvention est portée par une coalition d'association à savoir TMS, MSH côté Turcs, APTs, l'association News pour la prévention combinée et l'association Ders).

II. Objectifs de la mission du/de la consultant(e)

- Préparer et faciliter un atelier de travailler pour l'intégration de la composante médicaux et Droits Humains dans le programme de l'académie parlementaire.
- Elaborer un support pédagogique académique traitant les domaines de la santé communautaire, le VIH et les droits de l'homme (Elaborer un support d'information sur la santé communautaire et les droits humains au profit des forces de l'ordre, les magistrats)